

Résumé Circulaire de rentrée 2023

UNE ECOLE QUI INSTRUIT, EMANCIPE ET PROTEGE

BO n°27 du 6 juillet 2023

En 2022, trois objectifs pour École : l'excellence, l'égalité des chances et le bien-être. Ces objectifs sont au cœur du projet de l'École républicaine : la promesse d'un affranchissement par le savoir, l'instruction, qui assure l'émancipation en offrant les mêmes chances de réussite à tous les enfants, et qui les accueille dans un espace d'apprentissage protecteur. Cette promesse repose sur la revalorisation du métier de professeur, sur l'assurance d'un service public d'éducation de qualité et sur les marges de manœuvre données aux équipes pédagogiques en apportant un appui concret à leurs projets. À compter de cette rentrée 2023, le service public d'éducation s'engage dans une démarche collective de transformation. Les équipes pédagogiques disposeront de moyens inédits à travers la revalorisation des professeurs et le plein déploiement du Conseil national de la refondation (CNR) Éducation « *Notre école, faisons-la ensemble* ». Tous les professeurs verront leur rémunération augmenter dès le mois de septembre, et plus aucun néo-titulaire ne commencera sa carrière à moins de 2 000 euros nets par mois. Plus de 1,3 milliard d'euros permettront de rémunérer les missions complémentaires assurées par les professeurs (dont le remplacement des professeurs absents), et les équipes pourront continuer à élaborer des projets dans le cadre du CNR Éducation, bénéficiant de 500 millions d'euros de crédits du Fonds d'innovation pédagogique sur l'ensemble du quinquennat.

Une priorité absolue : faire de l'École un espace protecteur pour les élèves et les personnels

La priorité pour cette année scolaire est la lutte contre le harcèlement sous toutes ses formes. Trop souvent réduit à de simples « *querelles d'enfants* », il s'agit d'un fléau, parfois meurtrier, désormais démultiplié par les réseaux sociaux. L'École doit donc protéger les élèves par tous les moyens possibles. De nouvelles mesures interviendront dès cette rentrée : diffusion systématique des numéros d'alerte par voie d'affichage, sur les espaces numériques de travail et dans les carnets de liaison ; déploiement obligatoire et systématique du programme pHARe dans toutes les écoles, collèges et lycées, assurant ainsi une couverture complète de la scolarité de l'élève ; désignation d'un référent harcèlement dans chaque collège ; mobilisation du nouveau cadre réglementaire pour changer d'école un élève auteur de harcèlement. C'est à une culture du respect de l'autre que l'ensemble de la communauté éducative et la société doivent travailler. La lutte contre le harcèlement n'est pas seulement l'affaire de l'École : elle est aussi de la responsabilité des familles, et suppose un comportement exemplaire des adultes. Dès la rentrée, il s'agit d'organiser régulièrement des sessions de sensibilisation, le cas échéant avec les partenaires associatifs de l'École, et d'y associer les parents d'élèves. Un plan de formation destiné à mieux travailler et développer les compétences psychosociales des élèves sera développé. Estime de soi et estime de l'autre sont indissociables, et ces compétences, peu valorisées dans le système éducatif français, doivent être renforcées. L'École doit être un espace protecteur pour tous les élèves, afin qu'ils développent leur esprit critique et se construisent indépendamment des pressions politiques, philosophiques ou religieuses extérieures. C'est pourquoi la lutte contre toutes les formes de pression ou de prosélytisme est notre priorité, ainsi que veiller au respect des valeurs de la République. Le racisme, les discriminations, le sexisme n'ont pas leur place à l'École : ils

doivent être combattus et sanctionnés. De même pour le respect de la laïcité : principe destiné à protéger la liberté de conscience de nos élèves, il ne peut être remis en cause (notamment les contenus d'enseignement), et doit donc être expliqué, promu et protégé contre toute atteinte. Le programme d'EMC sera revu en ce sens dès la rentrée 2024. Il s'enrichira de l'éducation aux médias et à l'information, incluant la connaissance des droits et devoirs dans l'espace numérique et des risques liés aux usages des réseaux sociaux. Sur ces questions, des équipes académiques et départementales sont à la disposition des directeurs d'école, chefs d'établissement et personnels de l'éducation nationale pour apporter leur appui dans une logique préventive ou en cas de situation avérée. La protection de l'École passe par la protection de ses personnels. La remise en cause de leur enseignement, les menaces ou agressions physiques, verbales font et feront l'objet de la protection fonctionnelle, d'un accompagnement au dépôt de plainte et de sanctions disciplinaires systématiques lorsqu'elles seront commises par des élèves. Les écoles et établissements menacés seront protégés et accompagnés par les autorités académiques. L'École est et doit être un espace protecteur qui permette à chaque élève de devenir un citoyen libre, éclairé, doté des mêmes droits et devoirs et conscient de faire partie d'une même société. Elle ne peut être ni attaquée, ni menacée, ni mise sous pression. Elle est une institution fondamentale, dont la protection doit être absolue et non négociable. C'est la condition même de la réussite des élèves.

Permettre à chaque élève d'acquérir les savoirs fondamentaux et de réussir dans ses apprentissages

Notre système scolaire connaît, pour la première fois depuis plus de 20 ans, une amélioration des résultats des élèves. Les évaluations nationales d'entrée en 6^{ème}, l'enquête *Cycle des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillons* (Cedre) et l'enquête internationale *Progress in Reading Literacy Study* (Pirls) témoignent de la remontée du niveau des élèves à l'école élémentaire et à l'entrée du collège. L'enquête Pirls révèle qu'en dépit des effets de la Covid-19, la France est le seul pays de l'Union européenne dont les résultats ont progressé.

Cette action pédagogique et cette exigence de niveau et de méthode se déclinent au niveau académique dans les feuilles de route élaborées dans le cadre des conseils académiques des savoirs fondamentaux créés en janvier 2023. Ces feuilles de route sont publiées et communiquées aux professeurs à l'occasion de la rentrée scolaire. Elles s'appuient sur les « *Plans mathématiques et français* », dont la moitié des PE a déjà bénéficié. Cet effort, qui touche chaque année 30 % des PE, doit être maintenu et étendu au collège. Les écoles académiques de formation continue inciteront les professeurs à poursuivre leurs échanges au sein des constellations, en leur offrant des espaces d'échanges et de formation complémentaires. À l'école maternelle et élémentaire, il convient de poursuivre la priorité donnée aux savoirs fondamentaux, qui, au-delà du français et des mathématiques, doivent se travailler dans l'ensemble des domaines d'apprentissage du programme.

L'école maternelle joue un rôle déterminant dans la réussite des élèves. Elle doit donc être au cœur de notre politique éducative : dès cette rentrée, le « *Plan maternelle* » sera pleinement déployé, après une première formation des formateurs nationaux au premier semestre 2023, avec le triple objectif d'assurer le bien-être des élèves, de donner les mêmes chances de réussite à tous et de garantir des apprentissages ambitieux et adaptés.

À l'école élémentaire, l'effort entrepris depuis 5 ans sur le cycle 2 doit être poursuivi, en se fondant sur les résultats des évaluations, complétées cette année par des évaluations à l'entrée en CM1. Au cycle 3, conformément aux circulaires de janvier 2023, la pratique régulière,

systématique et conséquente de l'écriture doit être au cœur des apprentissages, au même titre que la lecture et le calcul. Nous ne pouvons pas nous satisfaire d'une situation dans laquelle de nombreux élèves parviennent avec difficulté à écrire quelques lignes à leur entrée en 6^{ème}. Il convient de veiller, du CP jusqu'à l'entrée au lycée, à ce que la pratique de l'écriture ne cesse de s'intensifier. Elle a pour corollaire l'exigence en matière d'orthographe, de grammaire et de syntaxe, et la diversité des formes d'écrits travaillées en classe.

Le collègue connaîtra, à la rentrée, deux évolutions majeures. La mise en place de la nouvelle 6^{ème}, avec 1h par semaine de soutien ou d'approfondissement ainsi que l'extension obligatoire du dispositif « *Devoirs faits* » à tous les élèves. Les séquences de soutien et d'approfondissement, assurées par les PE et les professeurs de collège, permettent aux élèves de travailler spécifiquement les compétences clés sur lesquelles ils présentent des fragilités. Elles permettent de créer un continuum école-collège dans la classe et autour des pratiques pédagogiques. Le développement des compétences numériques sera renforcé avec le déploiement de « Pix sixième » à l'ensemble des collèges.

Au cycle 4, le travail autour de la pratique d'une expression écrite longue, grammaticalement et syntaxiquement correcte, doit être au cœur des apprentissages. Trop d'élèves entrent aujourd'hui au lycée avec de très grandes fragilités d'expression, qui les pénalisent dans la verbalisation comme dans la compréhension d'une pensée nuancée et complexe, indispensable à leur réussite et à leur future vie de citoyen.

En cette rentrée, le cycle 4 bénéficie de la généralisation de la découverte des métiers dans tous les collèges. Conçue par l'établissement et coordonnée par un professeur référent rémunéré dans le cadre du Pacte, la découverte des métiers repose sur des rencontres régulières avec des professionnels de secteurs d'activité divers, des expériences d'immersion ainsi que la connaissance des formations post-collège. Instaurée dès la classe de 5^{ème}, elle a vocation à monter en charge afin de permettre à tous les élèves d'élargir leur ambition et de lutter contre toutes les formes d'autocensure ou de stéréotype.

Au lycée général, les élèves n'ayant pas choisi la spécialité mathématiques en 1^{ère} suivront obligatoirement 1h1/2 de mathématiques dans le cadre des enseignements de tronc commun.

Au lycée professionnel, les premiers éléments de la réforme entreront en vigueur dès cette rentrée. L'objectif est de réduire le décrochage, d'améliorer l'insertion professionnelle et la poursuite d'études des lycéens professionnels. En termes pédagogiques, le travail en groupes à effectifs réduits en français et en mathématiques sera mis en place en seconde et des enseignements optionnels seront proposés. Ces deux mesures seront généralisées à tous les lycées professionnels à la rentrée 2024. En termes d'articulation avec le monde professionnel, les élèves bénéficieront d'une allocation au titre des périodes de formation en milieu professionnel, et les lycées professionnels et lycées polyvalents seront tous dotés d'un bureau des entreprises, chargé de renforcer le lien entre l'établissement et le tissu économique et de mieux accompagner les lycéens dans leurs démarches de recherche de stages et d'insertion professionnelle. La mise en place du dispositif « *Tous droits ouverts* », dès cette rentrée, permettra d'agir immédiatement lorsqu'un élève décroche, sans attendre qu'une situation de déscolarisation s'installe, en mobilisant les solutions les plus adaptées (Deuxième chance, Établissement pour l'insertion dans l'emploi ou Épide, Service civique, etc.). Enfin, à chaque élève sans solution d'emploi ou de poursuite d'études à l'issue de sa scolarité au lycée professionnel, le nouveau dispositif « *Ambition emploi* » offrira dès septembre 2023 un parcours sécurisé, sous statut scolaire, vers une solution.

De la France rurale aux Quartiers 2030, lutter contre toutes les inégalités sociales et scolaires

Notre société est traversée par de profondes tensions sociales et d'importantes inégalités territoriales. L'École n'y échappe pas car elle est le reflet des réalités territoriales : concentration des populations les plus défavorisées dans certains quartiers, isolement par rapport aux grandes métropoles. L'École doit assurer la mixité sociale et scolaire.

Dans les zones rurales concernées par une baisse importante de la démographie, un dialogue triennal sera mis en place afin de partager un diagnostic avec les élus locaux sur la situation et les perspectives d'ouverture ou de fermeture de classes. L'intégralité des leviers à disposition pour susciter l'attractivité des territoires ruraux sera également mobilisée : extension du nombre de territoires éducatifs ruraux, pour atteindre 300 dans toute la France ; nouvel appel à labellisation des internats d'excellence ; développement des stages de réussite ; dispositifs d'excellence comme les classes à horaires aménagés, bilangues ou internationales.

Dans les « *Quartiers 2030* », identifiés dans le cadre de la politique de la ville, de nouveaux dispositifs seront déployés ou amplifiés : développement de l'accueil des tout-petits ; extension des horaires d'accueil au collège afin de travailler sur le continuum entre temps scolaire et périscolaire ; renforcement des stages de réussite pendant les vacances ; extension des cités éducatives.

La recherche d'une plus grande mixité sociale et scolaire doit s'imposer. Les recteurs veilleront, dès cette rentrée, à utiliser l'ensemble des outils à disposition pour renforcer la mixité sociale et scolaire à compter de la rentrée 2024 : ouverture de nouveaux dispositifs pédagogiques attractifs (sections internationales, classes bilangues, classes à horaire aménagés, etc.) ; accompagnement des collectivités territoriales dans les démarches de re-sectorisation ; politique volontariste en matière de dérogation à la carte scolaire pour les élèves boursiers, indépendamment de leur niveau scolaire. Les établissements privés sous contrat participeront également à ce nécessaire effort collectif.

L'action sociale du ministère envers les élèves comporte un levier financier via les bourses et les fonds sociaux. S'agissant des bourses, la mise en place du bénéficiaire automatique sera effective pour la rentrée 2024. S'agissant des fonds sociaux, ils continuent à être sous-utilisés, à la fois en nombre d'élèves bénéficiaires et en montant des aides accordées. Il est donc demandé à tous les chefs d'établissement d'utiliser les marges de manœuvre à disposition pour apporter un secours aux élèves qui en ont besoin.

Permettre à chaque élève de s'épanouir et d'avoir toute sa place à l'école

L'épanouissement des élèves suppose qu'ils puissent construire une relation aux autres et à eux-mêmes respectueuse et positive. C'est dans cette perspective que l'éducation à la sexualité, en s'appuyant sur les savoirs, le droit et le développement des compétences psychosociales, entend favoriser des comportements responsables, contribuer à construire une culture de l'égalité et du respect mutuel, notamment entre les hommes et les femmes, participer au combat contre les violences sexistes et sexuelles, incluant la lutte contre les LGBTphobies. Il convient de renforcer la formation des équipes et de veiller à ce que les trois séances annuelles d'éducation à la sexualité, telles que définies par la loi, puissent effectivement avoir lieu, autour de sujets aussi fondamentaux que la lutte contre les stéréotypes et l'importance du consentement. Le Conseil supérieur des programmes a été saisi pour élaborer un programme correspondant à ces séances, afin de les fonder sur une progression pédagogique cohérente et pluridisciplinaire.

Mise en place des mesures qui visent à protéger la santé mentale des élèves, à repérer les élèves en souffrance et à les orienter vers les personnels compétents. Des outils d'aide au repérage des difficultés sont mis à disposition et des formations en secourisme en santé mentale seront proposées dès la rentrée, notamment aux personnels de vie scolaire. Chaque établissement scolaire devra rédiger un protocole sur la santé mentale afin de définir les missions de chaque acteur dans l'établissement pour mieux prendre en charge les adolescents et réagir efficacement face aux situations complexes. Pour apporter des réponses aux cas de détresse, outre la diffusion des numéros d'urgence, les personnels de santé scolaire sont encouragés à orienter les jeunes vers le dispositif « MonParcoursPsy » afin de permettre aux jeunes de bénéficier de séances prises en charge par l'Assurance maladie et de lutter contre l'inégalité d'accès aux soins.

Permettre à chaque élève de s'épanouir, c'est réaffirmer que tous les élèves, et notamment les élèves en situation de handicap, ont toute leur place à l'école. Plus de 436 000 enfants en situation de handicap sont scolarisés, accompagnés, pour les deux tiers d'entre eux, par plus de 132 000 AESH. En cette nouvelle rentrée, les équipes des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (Pial) ainsi que l'ensemble des personnels sont invités à veiller à la bonne inclusion des élèves en situation de handicap. Les familles doivent, en amont de la rentrée ou dans les tout premiers jours, pouvoir rencontrer l'AESH qui accompagne leur enfant ainsi que l'équipe pédagogique. Les professeurs pourront également s'appuyer sur un réseau renforcé de référents rémunérés dans le cadre du Pacte. Cette année permettra d'avancer sur les différents chantiers ouverts par la Conférence nationale du handicap : identifiant national élève ou numéro INE pour tous les enfants pris en charge dans le cadre médico-social, transformation des Pial, renforcement de la formation, mise en œuvre des rapprochements entre les instituts médico-sociaux et les établissements scolaires.

L'épanouissement des élèves implique une éducation artistique et culturelle de qualité. Sur le temps scolaire, l'accès aux arts et à la culture est un puissant vecteur de cohésion et de lutte contre les inégalités. Dans le second degré, le déploiement de la part collective du pass Culture permet de financer au quotidien des actions diverses : sorties culturelles, ateliers de pratique artistique ou interventions de partenaires dans l'établissement. Au 1^{er} juillet 2023, plus de 92 % des collèges et lycées publics ont activé la part collective, et plus d'un élève sur deux, de la 4^{ème} à la classe de terminale, en a bénéficié. À compter de la rentrée 2023, la part collective du pass Culture sera étendue aux classes de 6^{ème} et 5^{ème}. Dans le premier degré, les moyens à disposition pour le financement de l'éducation artistique et culturelle ont été renforcés, ainsi que les partenariats avec les institutions culturelles. Les équipes sont invitées à utiliser systématiquement l'outil Adage, la plateforme numérique de l'éducation nationale dédiée à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle, qui permet à la fois la recherche de partenaires et le partage de projets entre les équipes. Promouvoir la culture de l'engagement des élèves favorise l'action collective, la prise de responsabilités et l'initiative, contribuant pleinement à leur épanouissement et à leur formation citoyenne. En complément des enseignements, la nouvelle démarche de labellisation des « *Classes et Lycées engagés* » viendra valoriser et accélérer la dynamique en faveur de l'engagement, notamment dans le cadre des séjours de cohésion du Service national universel (SNU). Le rapport au monde des élèves s'inscrit dans le contexte de la transition climatique et écologique à laquelle nous sommes confrontés. Afin d'accélérer l'adaptation de l'École à cette transition, plusieurs mesures entreront en application à compter de la rentrée : adoption d'un guide, diffusion des gestes qui comptent, formation des éco-délégués, extension des aires éducatives. Ces

territoires dont la gestion et la protection sont assurées par des classes, supérieurs à 1 000 aujourd'hui, passeront à 18 000 d'ici 2030, et seront étendus à des aires fluviales dont la création interviendra cette année. À la rentrée 2024, le nouveau programme d'EMC donnera toute sa place aux enjeux de la transition écologique et de l'éco-citoyenneté.

Une année olympique et paralympique : contribuer à faire de la France une Nation sportive

L'année 2024 verra la France accueillir les Jeux olympiques et paralympiques. Il s'agit d'une opportunité pour promouvoir la pratique d'une activité physique et sportive régulière auprès des élèves, alors que la sédentarité et la baisse de l'activité physique ont des conséquences inquiétantes pour leur santé. Il est important qu'à l'école élémentaire, les « 30 minutes d'activité physique quotidienne » (APQ) soient pleinement déployées. Les ressources mises à disposition, les référents départementaux « 30' » et les athlètes de l'« Équipe de France des 30 minutes » sont sollicités. Au collège, après une première année d'expérimentation, le dispositif « Deux heures de sport en plus » est étendu pour concerner 10 % des collèges à cette rentrée. Les Jeux olympiques et paralympiques servent de « fil rouge » à cette année scolaire : parcours de la flamme olympique, journée du sport scolaire, etc. Une circulaire spécifique détaille les modalités de cette année olympique et paralympique.

Faire confiance aux équipes et leur donner les moyens de mettre en œuvre leur projet : le CNR Éducation « Notre école, faisons-la ensemble »

La réussite et l'épanouissement des élèves et la réduction des inégalités, impliquent un profond changement de méthode et de culture : il faut collectivement partir des besoins identifiés par les équipes pédagogiques et de leurs projets, les soutenir et les accompagner. C'est pour favoriser des innovations pédagogiques portées par les professeurs que le CNR Éducation « Notre école, faisons-la ensemble » a été initié. Pour réussir, elle implique qu'à tous les niveaux de notre institution, un appui soit systématiquement apporté aux projets susceptibles d'améliorer la réussite des élèves. Cette démarche est ouverte aux équipes de manière permanente, sur l'ensemble du quinquennat, et s'appuie sur le Fonds d'innovation pédagogique. Elle constitue une profonde évolution culturelle pour les administrations centrales comme pour les autorités académiques, mais elle est la condition *sine qua non* d'une transformation des pratiques pédagogiques fondée sur la confiance accordée aux équipes. Les rectrices et recteurs, directeurs académiques, inspecteurs sont invités à s'approprier cette démarche et à accompagner les projets dans le temps. Il est également demandé de valoriser les projets des équipes auprès de l'ensemble de la communauté éducative afin d'encourager les initiatives et de mettre en lumière l'investissement des professeurs. La combinaison du Pacte enseignant et du CNR Éducation offre une opportunité de rémunérer les professeurs pour effectuer des missions complémentaires jusqu'à présent peu valorisées financièrement, et de leur donner les moyens matériels de mettre en œuvre leur projet. Associés à un changement de culture consistant à soutenir les initiatives locales plutôt qu'à les réglementer, ils nous permettront de construire une École plus juste, parce que plus exigeante, plus protectrice, et plus adaptée aux réalités de notre territoire, et un service public d'éducation plus efficace.